



Comment changer un bail rural?

Par **panda06**, le **02/09/2012 à 13:03**

Bonjour,

Il y a cinquante ans, le père de mon grand père a conclu un bail rural.
Le locataire ainsi que le père de mon grand père sont décédés.
Le fils du locataire a continué d'utiliser le terrain mais aujourd'hui mon grand père souhaiterait modifier le montant du loyer, ce que le nouveau locataire refuse bien sûr.

Comment modifier le bail?

Merci

Par **alterego**, le **02/09/2012 à 15:30**

Bonjour,

Si le locataire persiste dans son refus, votre grand-père va au devant de difficultés.

Le nouveau locataire est-il le fils du locataire décédé ?

Les contrats ont évolués en 50 ans. Le contrat en cours et les loyers de l'ensemble des fermages (si une répartition a été établie) ont-ils été actualisés de manière régulière durant la période écoulée.

Le bail initial datant de 50 ans, compte tenu de la particularité de ce type de contrat, il me

semble qu'il serait bon de vous rapprocher de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, Service de l'Economie Agricole de la Préfecture des Alpes Maritimes. Centre administratif 06286 NICE cedex 3 Tél. : 04 93 72 20 00 (sous réserve que le bien loué soit situé dans notre département).

Vous trouverez conseils et au besoin arbitrage. Mettre les parties d'accord est toujours mieux qu'une procédure longue et coûteuse. La discussion ne sortant pas du milieu agricole, le preneur pourrait être plus réceptif.

Cordialement

[citation]***Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit.***[/citation]

Par **panda06000**, le **18/10/2012 à 14:11**

Merci pour votre réponse.

Le problème est justement que les loyers n'ont pas été actualisés.
Et oui le locataire est le fils du locataire décédé.

Il refuse tout règlement amiable du litige donc je cherche une autre solution.